

La gauche dans les usines

La fin de Hermes Precisa International à Yverdon n'est pas forcément une mauvaise nouvelle. Il n'est pas très sain qu'une entreprise soit maintenue en coma prolongé, ce qui était le cas de HPI, et, dans une période de haute conjoncture, le reclassement de la plus grande partie du personnel devrait pouvoir s'opérer sans grande difficulté. Le vrai drame est humain; il touche tous les vieux employés qui ont plusieurs dizaines d'années de maison; pour eux ce licenciement sera certainement vécu comme un traumatisme et, cela, les plans sociaux n'y pourront rien changer.

On retrouve un problème de fond, celui de l'activité des hommes et des femmes trop jeunes pour l'AVS, trop âgés pour apprendre un nouveau métier, victimes du déclin de leur entreprise ou de l'évolution technique. Il s'agit aujourd'hui d'une poussière de cas individuels, rendue invisible par l'éclatante prospérité du pays. Mais il faudra bien finir par se demander comment utiliser au mieux le savoir-faire et cette expérience désormais dormante.

La chute de HPI est aussi un symbole, celui du déclin d'une industrie traditionnelle avec sa petite équipe d'ingénieurs qui conçoit, ses techniciens et ses ouvriers qualifiés qui fabriquent, règlent et réparent, et ses petites mains qui effectuent le montage final, le tout sur le même site. Aujourd'hui ce modèle a profondément changé. Les industries de pointe dont on parle, ce sont Logitech, qui gère en Suisse, développe une partie de ses produits en Californie et fabrique à Taïwan. A Genève, LEM et sa production de matériel électrique de pointe utilise surtout des techniciens et des cols bleus de haut niveau. Une entreprise comme Valtronic, à la vallée de Joux, a dû très vite conclure des accords avec des partenaires étrangers et installer une usine aux Etats-Unis, alors qu'elle a à peine dépassé la taille critique chez nous.

L'industrie suisse vit une situation paradoxale que les USA ont déjà connue quelques années auparavant. La

complexité technique des produits nécessite l'emploi d'un personnel de très haut niveau. Mais l'automatisation des fabrications rend de plus en plus indispensable le recours à des employés sans qualifications voués à des tâches de surveillance, de contrôle, d'approvisionnement. Et comme les machines peuvent fonctionner, sinon 24 heures sur 24 (il faut bien les entretenir), du moins très longtemps, on aboutit au débat actuel sur le travail de nuit des femmes.

Ce qui disparaît dans ces entreprises nouvelles, c'est la vieille culture ouvrière, faite de la fierté du métier appris sur l'établi, des savoir-faire patiemment élaborés, des solidarités dans l'atelier et de l'apéro du soir, de l'attachement réel à l'entreprise et du lien ambigu, respect et opposition mêlés, avec le patron.

Or, cette culture ouvrière est le socle sur lequel se sont édifiés le syndicalisme et les partis de gauche; elle transparaît encore dans les attitudes et les discours. C'est elle qui a, probablement, empêché la gauche suisse de s'implanter chez les cols blancs et dans le tertiaire et c'est elle encore qui risque d'empêcher toute compréhension de ces industries nouvelles et donc de ne susciter aucune attirance parmi leurs employés.

Dans les changements de société, les faits évoluent toujours plus vite que les idées. La rémanence de l'idéologie est considérable. Elle subsiste longtemps après que les événements qui lui ont donné le jour ont disparu.

Après avoir su s'adapter à la défense de l'environnement, il reste à la gauche helvétique à produire un nouveau discours industriel qui prenne en compte des réalités comme le travail à temps partiel qu'apprécient nombre de jeunes et de mères (ou pères) de famille ou la «délocalisation» de la production. La gauche ne pourra faire l'économie de cette réflexion, sans quoi elle risque d'être contrainte à se replier de plus en plus sur son autre base sociale importante: celle des fonctionnaires et de l'administration publique. JG

Hermes, une faillite patronale

(ag) A l'heure d'une liquidation peu glorieuse, il faut rappeler ce qu'était, il y a vingt-cinq ans encore, Paillard qui allait devenir HPI par la suite: une entreprise familiale toute-puissante, de cercle très fermé, imbue de son pouvoir local. DP a eu l'occasion de suivre quelques épisodes de la grandeur et décadence de la maison Paillard, avec ses patrons anciens, puis modernes. En montage de réactualisation (en italique les extraits d'anciens articles parus dans DP).

I. Des dynasties

La dynastie industrielle des Paillard remonte à Moïse. En 1814, ce prénom témoignait de la qualité des traditions bibliques de Sainte-Croix et du Jura vaudois. Moïse engendra Samuel, qui engendra Eugène, qui engendra Ernest, qui engendra Albert, qui engendra l'échophone, qui engendra le gramophone qui, en 1933, engendra l'Hermes Baby.

Donc de Moïse à Hermes a été écrit un destin industriel, réussite rare dans le canton de Vaud. L'atelier d'artisan pour boîtes à musique, 150 ans plus tard, est un royaume d'usines à caméras, une société au capital social de 30 millions. Les Thorens, eux, n'étaient qu'en apparence placés sous la protection du même dieu du commerce. Le fondateur ne partageait avec Hermes que les quatre premières lettres de son nom: il s'appelait plus virilement Hermann. Boîtes à musique, gramophones, briquets, harmonicas, rasoirs mécaniques, permirent à cette société de se développer, malgré les crises de 1921 et 1930.

Ces deux entreprises cheminaient parallèlement. Mais Thorens s'essouffait. Les gens de la région vous faisaient faire la distinction: il y avait Thorens et Thorens! En effet, on trouve des Thorens, mais d'une autre branche, à la tête de Paillard, depuis qu'Ernest Paillard, à la fin du siècle, associa à ses affaires son beau-frère, Eugène Thorens. Il ne fallait donc pas confondre, quand on était initié, les descendants de cet Eugène le bien marié avec les descendants d'Hermann.

Aujourd'hui l'histoire locale se simplifie. L'heure est aux concentrations industrielles. Paillard, depuis le 1.1.1964, a absorbé Thorens. (DP n° 39, 23 septembre 1965.)

II. L'oubli des hommes

Le rachat de Thorens fut durement payé par les ouvriers, sur leur épargne de caisse de pension. Quelques rappels (nous étions pourtant en 1965):

Dès 1956, la cotisation fut portée pour les ouvriers à 15 francs par mois (plus un franc supplémentaire pour le risque d'invalidité), et celle de l'entreprise à 5 francs par mois.

Dans les conditions les meilleures, 45 ans de travail ininterrompu dans l'entreprise, un ouvrier se serait assuré une rente de vieillesse de 169 francs par mois.

Les rentes n'étaient versées qu'au départ de l'usine; il avait lieu en général à 67 ans. (DP *ibid.*)

Paillard, qui dégageait à l'époque un bénéfice de plus de 4 millions, va offrir 100'000 francs pour renflouer la caisse de pension, M. F. Thorens 400'000 francs, et l'on demande aux ouvriers d'accepter une réduction de leur droit à la rente de 10 à 40%.

III. Paillard revend Thorens

Alors que l'entreprise était engagée dans les secteurs les plus difficiles de la concurrence mondiale, le confidentialisme familial dominait toujours la société. Ainsi, lors de l'assemblée générale de 1966, à M. Honegger, de Finanz und Wirtschaft qui réclamait des explications sur la mise à contribution de réserves latentes, le président du conseil d'administration put répondre qu'il lui ferait tenir, par écrit, plus tard, quelque explication et l'on passa à la suite de l'ordre du jour. (DP n° 54, 9 juin 1966.) La même assemblée approuva la vente de Thorens à un groupe allemand, confirmant ainsi la thèse selon laquelle Paillard était intéressé par l'acquisition d'ouvriers.

IV. Opération d'initié

Après une expérience de management moderne sous l'impulsion de M. Meyer, administrateur-délégué, Olivetti prenait la majorité de Hermes-Precisa, nouvelle dénomination de Paillard SA.

Mais M. Meyer, trahissant la déontologie de ses fonctions, en profitait pour réaliser un coup.

Les péripéties de l'assemblée des actionnaires chargée de ratifier l'opération ont apporté un certain nombre de révélations qui appellent d'autres réactions que la résignation amère.

L'administrateur Uldry a renseigné sur la vente d'un paquet de 90'000 actions acquises par un consortium, au fil du temps, hors bourse (selon d'autres sources 80'000, selon d'autres sources encore 60'000). Investissement, 21 millions. L'administrateur-délégué, Fritz W. Meyer, participe à ce consortium.

Le prix payé par Olivetti pour ce paquet, et qui lui garantit la majorité absolue sur l'entreprise yverdonnoise, sera fixé selon la marche des affaires en 1984. Il devrait normalement être de 26 millions. Soit un bénéfice, jugé normal (sic), de cinq millions.

Pendant ces trois ans, M. Meyer restera administrateur-délégué. Il aura comme tel à prendre des décisions; il devra discuter de revendications salariales; il devra expliquer que les pensions ne peuvent être indexées, vu les obligations commerciales de l'entreprise qui ne lui permettent pas de faire des versements supplémentaires à la caisse de pension, etc...

Quelle autorité (morale) aura M. Meyer quand ses interlocuteurs sauront qu'au terme des trois ans il se met, avec ses partenaires du consortium, cinq millions dans la «fouille»? Pardon du terme! Pardon du peu! (DP 592, 21 mai 1981.)

V. Epilogue

On pourrait ajouter en épilogue la probable vente des terrains dont le rendement escompté fait monter les actions. Hermes va encaisser la plus-value immobilière due au développement d'une ville que, depuis dix ans, elle tire en bas. Hausse des actions et mise au chômage de l'ensemble du personnel restant, beau paradoxe pour la chute de la maison Paillard. ■

Le consensus minimum

(jd) La Confédération ne pourra donc pas édicter des principes tarifaires pour les énergies de réseau. Ainsi en a décidé le Conseil national, contrairement à ce qu'il avait pourtant accepté l'hiver dernier. Mais ce printemps, le Conseil des Etats a sèchement refusé cette compétence. Qu'on s'entende bien: le Conseil fédéral n'a jamais proposé que l'Etat central fixe de manière uniforme les prix du gaz et de l'électricité. Simple-ment il estime que les sociétés de distribution, lorsqu'elles fixent leurs tarifs, doivent le faire de manière à inciter les consommateurs à l'économie (voir ci-dessous).

C'est encore trop pour les sénateurs qui ont donc refusé ce projet, au nom des compétences cantonales et communales — lisez au nom de la liberté d'action des sociétés de distribution. Le Conseil national s'est rallié à cette position par souci de compromis: en effet le main-

tien d'une divergence avec le Conseil des Etats aurait condamné le projet d'article constitutionnel sur l'énergie. Or, on le sait parce qu'elles ont annoncé clairement la couleur, les organisations patronales et la Fédération routière suisse se battent en votation contre tout projet constitutionnel, quel que soit son contenu.

On comprend la déception des partisans d'une compétence fédérale quelque peu substantielle. Néanmoins le Conseil national a maintenu la compétence de la Confédération d'établir «des principes applicables à la consommation économique et rationnelle de l'énergie»; et il est probable que le Conseil des Etats, parce qu'il doit aussi manifester son esprit de compromis, se ralliera à cette formule minimale. Dans le contexte politique et au vu des rapports de force au parlement, ce minimum vaut mieux que rien. La solution du problème éner-

gétique exige une action décidée et rapide. Or la Suisse n'a déjà que trop attendu, faute de consensus. Tout retard pris aujourd'hui nous imposera demain des mesures beaucoup plus douloureuses et contraignantes. Donc réaliser au plus vite ce qui est possible et refuser la politique du pire, c'est-à-dire du tout ou rien, qui fait le jeu des seuls adversaires de toute intervention publique.

Reste que l'entreprise de démolition à laquelle le parlement s'est livré à propos du projet d'article constitutionnel apparaît comme parfaitement dérisoire face à l'enjeu national et mondial: l'augmentation constante de la consommation énergétique, sous l'angle des ressources comme des effets sur l'environnement, conduit irrémédiablement à une impasse; en se fixant un certain nombre de contraintes, la Suisse non seulement atténuerait sa dépendance énergétique, mais encore stimulerait le développement technologique axé sur l'utilisation rationnelle de l'énergie et se préparerait ainsi une position privilégiée sur un marché d'avenir. ■

Girouette démocrate-chrétienne

Si le Conseil national a renoncé à une compétence fédérale en matière de politique des tarifs, c'est parce que les démocrates-chrétiens ont changé de camp. En effet, l'hiver dernier, ils approuvaient cette nouvelle compétence, conformément à une motion dans ce sens déposée par eux au printemps 1988. Ce retournement, les conseillers nationaux l'expliquent par le souci d'aboutir à un compromis avec le Conseil des Etats et de ne pas faire couler le projet constitutionnel. Souci louable. Mais au Conseil des Etats, ce sont les représentants démocrates-chrétiens qui ne veulent rien entendre de cette compétence. Voilà donc un parti politique doté d'un programme mais incapable de le traduire dans les faits parce qu'une partie de ses députés ne le soutient pas. En fait le souci du consensus vise d'abord à masquer l'incohérence des démocrates-chrétiens.

Le dilemme des sociétés d'électricité

(jd) Les sociétés d'électricité constituent le fer de lance des opposants à l'élargissement des compétences fédérales en matière énergétique, notamment pour ce qui a trait à la structure des tarifs. La Confédération a publié ce printemps des recommandations pour que les distributeurs orientent leur politique en conformité avec le marché et dans la perspective d'une utilisation optimale et rationnelle de l'énergie:

- suppression ou réduction de la taxe fixe et incorporation de ces frais dans le prix du kilowattheure;
- tarifs qui reflètent la vérité des coûts de production: l'accroissement de la demande justifie des prix qui couvrent les frais élevés de production des kilowattheures supplémentaires;
- tarifs saisonniers, plus élevés en hiver qu'en été;
- prix d'achat plus élevé pour les producteurs décentralisés qui livrent leur électricité au réseau.

Or voici que les entreprises électriques de la Ville de Zurich et les Forces motrices bernoises rompent le front du refus et font un pas en direction des recom-

mandations de la Confédération. Les FMB envisagent en effet d'introduire un tarif saisonnier et de remplacer la taxe fixe de base par un tarif proportionnel à la puissance appelée. Et les Services industriels zurichois proposent eux aussi des tarifs plus proches de la réalité des coûts. Une démarche qui provoque la grogne de l'Union des centrales suisses d'électricité mais qui risque bien d'être suivie par d'autres. En effet Bernois et Zurichois ont la rigueur économique de leur côté: les distributeurs disposent en général d'une production propre qu'ils complètent avec des achats à l'extérieur. Plus la consommation augmente, plus la part des achats prend de l'importance. Mais cette part importée coûte cher et n'autorise qu'une marge bénéficiaire réduite. Les sociétés d'électricité vont-elles encore longtemps subventionner le prix de vente de cette électricité rachetée grâce à leur production propre plus avantageuse? Le dilemme: tablez sur la quantité — vendre toujours plus — ou chercher à optimiser la consommation pour mieux valoriser sa propre production. ■

Perestroïka au FMI et à la Banque mondiale ?

(réd) Après celle des dix pays les plus industrialisés du monde (qui sont en fait onze depuis que la Suisse en fait partie), s'ouvre cette semaine l'assemblée annuelle de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI). Mario Carera, coordinateur de la communauté de travail Swissaid - Action de Carême - Pain pour le prochain, était à Washington cet été. Il nous livre quelques-unes des réflexions que lui ont inspiré deux semaines passées au cœur des institutions de Bretton Woods. Une position qui tranche avec l'attitude généralement critique des organisations de développement.

Perestroïka? La question paraît provocatrice, tant ces deux institutions intergouvernementales (151 pays membres) ont été vouées aux gémonies par les opinions publiques du Nord et du Sud à cause de leurs stratégies «néo-libérales» face aux économies en crise des pays du tiers monde.

Des entretiens approfondis pendant trois semaines auprès de ces deux institutions ainsi qu'auprès d'organisations de développement et de protection de l'environnement basées à Washington légitiment au moins la question.

Le droit de veto vert

Dans le domaine social et celui de l'environnement plus particulièrement, la Banque mondiale est en voie de tirer les conséquences d'erreurs et d'impasses antérieures: une «unité environnement» a été créée dans le département Afrique. Elle compte 70 personnes et dispose d'un droit de veto sur les nouveaux projets dans ce continent. La politique des grands barrages est revue afin d'intégrer tous les aspects (énergétiques, écologiques, humains, financiers...). Des principes-directeurs définissent peu à peu des stratégies plus soucieuses de l'environnement (législations nouvelles à adopter par les gouvernements pour freiner la déforestation, l'exploitation des sols, etc).

Dans le domaine «social», la Banque établit un constat établi par beaucoup depuis longtemps: «La croissance ne suffit pas à elle seule à réduire la pauvreté.» D'où de nouveaux programmes

touchant les plus pauvres dans 26 pays africains (petits paysans, femmes, artisans). Au-delà de mesures «compensatoires-assistantielles» (distributions, subventions ciblées) destinées à limiter les dégâts sociaux des nécessaires politiques de rigueur, ces programmes veulent appuyer des initiatives d'auto-promotion économique et sociale des plus pauvres (crédit, formation, études de marché). Les obstacles sont de deux ordres: la plupart des gouvernements africains — ne le cachons pas — voient d'un mauvais œil l'émergence d'initiatives autonomes de groupes de populations jusque là marginalisées et inorganisées. Second obstacle: comment toucher et mobiliser ces groupes? Par les organisations de coopération du Sud, répondent les experts de la Banque mondiale, si elles veulent jouer le jeu et si les gouvernements africains acceptent la formation d'un secteur associatif-coopératif indépendant.

Néo-libéralisme version tropicale ?

Le rôle de l'Etat et la redistribution du pouvoir (politique, économique, institutionnel) sont au cœur des processus d'ajustement structurel en cours dans la plupart des pays africains. A trop décrier les programmes de restructuration mis en place sur les conseils du FMI et de la Banque mondiale, on en oublie ces enjeux fondamentaux. Réduire ces programmes à des versions tropicales du néo-libéralisme reaganien revient à faire l'impasse politique et conceptuelle sur des blocages structurels fonamen-

taux (rôle de la société civile, des élites, rôle de l'Etat). Au risque de rappeler des banalités, ce n'est pas le FMI et la Banque qui ont organisé la fuite des capitaux, instauré un train de vie en ville pour les élites sur le dos des paysans, endetté les pays dans des dépenses de prestige souvent fort peu productives ou encore maintenu des budgets militaires plusieurs fois supérieurs aux dépenses d'éducation ou de santé. Les exigences de démocratie en Afrique, encore fort peu organisées, même si la jeunesse en privé ne mâche pas ses mots, devraient, comme en Europe de l'Est, être l'indispensable complément des libéralisations économiques en cours. Cela prendra du temps mais des jalons peuvent être posés dès maintenant.

Les pays riches abusent de leur situation

Les «élites» du Nord (gouvernements, industries et banques privées) doivent elles aussi procéder à des «ajustements structurels»: des exportations d'armes aux refus entêtés des banques de passer l'éponge sur une partie des dettes, en passant par le protectionnisme, l'absence de politique nouvelle sur les matières premières ou les déficits des Etats-Unis, la liste est longue des «contraintes extérieures» à l'ajustement des économies du Sud.

C'est le paradoxe des politiques multilatérales: réduire les déficits et tenter de remettre à flot des pays en voie de développement, sans pouvoir mener des réajustements parallèles au Nord: question de pouvoir institutionnel, de rapports de force.

Mieux cibler les critiques

Au moins, les forces critiques organisées, au Nord comme au Sud, devraient mieux cibler leurs critiques face à leurs décideurs respectifs en évitant de voir systématiquement des «forces sataniques», même laïques, derrière toute stratégie du FMI et de la Banque mondiale: institutions inter-gouvernementales, elles répondent de leur politique devant les gouvernements (du Nord surtout), qui eux doivent (devraient) rendre compte à leurs opinions publiques.

Mario Carera

Ce que Cotti veut

(y) L'affaire du parking couvert de l'EPF-Lausanne/Ecublens vaut d'être contée.

Logique. En 1987, les Chambres rejettent un projet de parking en étages au sud de l'aire de l'EPFL, maladroitement présenté dans le même message que la demande d'aide fédérale pour la construction du Métro ouest (45 millions).

Audacieux. Le Conseil fédéral revient à la charge le 27 février 1989, avec une première étape à 6 millions pour 430 voitures, en compensation de plusieurs centaines de places de stationnement supprimées par les bâtiments et les installations du métro.

Indicatif. Le 12 juin dernier, le Conseil des Etats dit finalement oui au projet, par 32 voix contre 4 et après un débat auquel M. Cotti participe «sans vouloir livrer une bataille de prestige sur une question qui n'est pas de principe».

Prémonitoire. Le 4 septembre à Genève, la commission du Conseil national discute ferme l'opportunité du parking, et vote un postulat demandant une desserte plus diversifiée de l'EPFL par les transports publics, même après la mise en exploitation du métro — sous-entendu en vue de rendre le parking superflu.

Edifiant. Le 21 septembre, M. Cotti annonce, à la fin du débat au Conseil national, le retrait du projet de parking. Déstabilisation manifeste des intervenants. Certains élus seulement avaient entendu parler de l'entente soudaine entre Berne (Flavio Cotti, mais semble-t-il pas le Conseil fédéral), Ecublens (Roland Crottaz, vice-président de l'EPFL) et Lausanne (les conseillers d'Etat Marcel Blanc et Pierre Duvoisin, mais pas les conseillers nationaux Jean-François Leuba et Paul-René Martin, par ailleurs président du gouvernement vaudois, et

syndic de Lausanne). Un beau ca-fouillis, sous l'œil amusé des députés alémaniques qui n'ont rien compris à cette guerre de Romands. En fin de compte, les 297 millions d'investissements pour l'enseignement et la recherche dans les deux écoles polytechniques passent pratiquement sans problème ni commentaire, et les 6 millions du parking retournent en commission, après avoir fait longuement parlementer.

A la fois insistant comme Otto Stich et dégagé comme René Felber, doté d'un goût aussi vif — mais plus discret — pour le pouvoir que Jean-Pascal Delamuraz, plus séillant encore qu'Adolf Ogi, agile comme tous ses collègues mis ensemble, Flavio Cotti ne résiste pas toujours à la tentation de se croire tout permis. On l'a vu avec la réorganisation de son département-mammouth et avec la création d'un «sous-ministère» à l'éducation et à la recherche. On le voit à nouveau avec le fameux projet de parking de l'EPFL. Le tout sous le signe d'une «sagesse de dernière minute», dans la plus grande tradition de la souplesse compréhensive, vertu cardinale de tout démocrate-chrétien bien né. ■

POLITIQUE D'ASILE

Mesures bidon

(pi) Les mesures décidées le 13 septembre par le Conseil fédéral annoncent-elles un tournant susceptible de sortir notre politique d'asile de l'ornière dans laquelle elle est enfoncée? Rien ne le laisse prévoir, hélas, car si la manière est plus souple, les propositions sont les mêmes que celles qui ont fait long feu ces dernières années.

Augmentation du personnel? 50 postes supplémentaires dès le 1^{er} octobre et 125 dès le 1^{er} janvier 1990 sont promis aux services concernés (délégué aux réfugiés et Service des recours, mais aussi Office fédéral des étrangers et secrétariat général du Département fédéral de justice et police). Mais c'est à la fois insuffisant pour répondre à la demande, et illusoire: les précédentes augmentations de personnel ne sont pas encore digérées — des postes inscrits au budget restent inoccupés faute de candidats; les 16 postes de première instance en 1980 étaient déjà 211 l'an dernier, et le ser-

vice des recours est passé, lui, d'une dizaine de personnes à 120.

Nouvelle procédure d'asile? La loi de 1979 a déjà été révisée deux fois, son ordonnance d'application trois fois... D'ici fin janvier 90, on envisagera cependant de nouvelles mesures restrictives: procédure d'examen préalable des demandes, allègement de la procédure de première instance; examen sommaire de certains recours, qui pourront notamment ne plus avoir d'effet suspensif.

Rien de nouveau

Rien de tout cela n'est très neuf, rien qui soit de nature à surmonter l'impasse et les blocages où a conduit une approche déjà trop juridique et administrative du problème. L'arrivée d'Arnold Koller à la tête du DFJP ne s'est pour l'instant traduite que par un style plus modeste et plus collégial: délégation du Conseil

fédéral, décision de faire élaborer la future procédure par une commission d'experts.

Mais on cherche en vain la trace d'une préoccupation qui paraît faire l'originalité des propositions du gouvernement genevois, indépendamment même de leur contenu (cf. DP 954, numéro spécial): la recherche d'une solution qui intègre toutes les dimensions du problème. Car il ne suffit pas de prétendre traiter les demandes nouvelles, il faut aussi trouver une solution à la montagne des cas en suspens. Des mesures restrictives seraient certes concevables face aux abus que suscite tout naturellement le dysfonctionnement de la procédure actuelle. Elles ne seraient cependant acceptables que dans un équilibre intégrant une solution globale pour les cas anciens, le retour à une approche moins crispée des demandes nouvelles et une prise en compte réaliste de cette «coopération au développement sous forme d'une aide à la personne» que pourrait représenter un permis de travail limité dans le temps et non renouvelable, à côté de la procédure d'asile et de la procédure d'immigration traditionnelle. ■

Le poids de l'imprimé

«Da-ne ëncheni nost pan coutidian. E përdoune-ne i nostri debit...»

On l'aura reconnu, ces mots signifient: «Donne-nous aujourd'hui notre pain quotidien. Et pardonne-nous nos offenses...» En piémontais! Dans la version de 1834, qui vient d'être rééditée par la *Claudiana*, la maison d'édition des vaudois du Piémont.

Naturellement, mon premier sentiment est d'enthousiasme et d'admiration: qu'une aussi petite communauté — guère plus de 30'000 membres — trouve les forces d'éditer le Nouveau Testament en piémontais!

«Attention, me dit un ami, en piémontais, mais non pas dans le patois des Vallées... — ??? — Oui, par exemple à Villar Pellice on dira *nostri* et non pas *nostri!*» (Villar Pellice est à quelques kilomètres de Torre Pellice, la «capitale» des vaudois.)

«Et à Bobbio Pellice, ce sera encore un peu différent...» (Bobbio Pellice est à trois ou quatre kilomètres de Villar Pellice.)

Ceci veut dire que le seul fait d'imprimer revient à «centraliser», à uniformiser... Par la force des choses, on va choisir une forme écrite parmi les multiples formes orales, et la majorité, peu à

peu, imposera sa manière de parler aux minorités. Le phénomène a de nombreux côtés positifs; encore faut-il être conscient de cette uniformisation inéluctable — et qui sera bien plus grande, naturellement, avec l'apparition des mass media, des ordinateurs, etc. La parole, le discours, de plus en plus, vont appartenir aux plus forts, à ceux qui disposent des moyens d'expression.

J'en reviens au beau livre de Pierre-André Rieben, *Délires romantiques*. Je disais que l'une des quatre études qu'il contient est consacrée à Victor Hugo. Se référant à Victor Brombert, l'auteur parle de la nature «subversive et étonnamment moderne de son art romanesque», et conclut une analyse minutieuse, et j'y insiste, parfaitement respectueuse, des *Travailleurs de la Mer*,

en disant que «Hugo s'aventure dans ces régions qui ne semblent livrées qu'à l'indicible et au silence, et tente d'y déployer une parole à la fois triomphante et menacée.» (p. 203.)

Pareille aventure m'était déjà arrivée deux ou trois fois, avec le livre de Goldmann sur Pascal et Racine, ou celui de Doubrovsky sur Corneille: être passionné par ma lecture, être stimulé, tout en ne rejoignant nullement, ou pas entièrement, les conclusions de l'auteur!

Il y a d'abord ceci (qu'en principe j'approuve, mais pas peut-être en pratique — qui fut celle d'un maître d'école!): que tout jugement de valeur se trouve évacué et que soit mis sur le même plan (à mon goût!) un très grand écrivain (Hugo), un peut-être méconnu (Nodier), et deux autres auteurs que je situerais un peu moins haut (Musset et Gautier).

Il y a aussi...

Mais de ceci — pour la dernière fois, je promets — la semaine prochaine. ■

URBANISME LAUSANNOIS

La vraie participation

(ag) Quand une idée, une idée de concours d'idées, paraît à un journaliste bonne (Bertil Galland) et qu'il l'écrit, puis à un autre (Jean-Claude Péclet) et qu'il le dit, et encore à une association qui a pour but statutaire de surveiller l'urbanisme lausannois (MDL, Mouvement pour la défense de Lausanne), la convergence des regards assure qu'il ne s'agit pas d'engouement individuel ou de copinage. L'idée n'était pas une bulle destinée à crever, mais une proposition qui a pris corps.

C'est ce qui s'est passé à Lausanne à la suite du concours d'urbanisme sur la vallée du Flon. La conception des transports présentée par MM. Foretay-Lévy-Bertschen s'est imposée comme une variante intéressante à opposer à celle jusqu'ici retenue officiellement.

De l'idée à la discussion

Le président du MDL prit un risque d'audacieux. Réunir autour de lui des clubs automobiles, l'AST, le GPE, des associations de commerçants et les groupements patronaux, des individuels qui s'étaient engagés en faveur de l'urba-

nisme, la Société d'art public. Quel melting-pot!

Ce qui a frappé — lors de ces réunions en pleine période de vacances — ce fut la qualité de la discussion. Sans langue de bois, avec le souci d'aboutir à une plate-forme commune, ce qui fut le cas à une défection et à quelques réserves près.

De la discussion à l'étude

Les sceptiques diront qu'il est toujours facile de s'entendre sur une demande d'étude et que l'accord des bonnes volontés éclatera au moment du choix. C'est possible. Mais l'essentiel, c'est que les termes d'un choix soient présentés de manière claire et qu'il y ait accord sur les faits, l'analyse des coûts.

Il est de surcroît important qu'en dehors de toute officialité, en cercle privé, de telles rencontres aient lieu. Ces décantations préalables sont indispensables à la faisabilité politique d'un projet.

La Municipalité peut sans tarder définir le mandat d'étude. Il ne s'agit pas de se perdre dans les détails et de dessiner, à son emplacement, chaque parking de dissuasion, mais d'étudier la cohérence

DP Domaine Public

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy (jpb)

François Brutsch (fb)

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon (cfp)

Points de vue: Mario Carera,

Jeanlouis Cornuz, Jean-Luc Seylaz

L'invité de DP: Laurent Rebeaud

Abonnement:

65 francs pour une année

Administration, rédaction:

Saint Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Tél: 021 312 69 10 CCP: 10-15527-9

Téléfax: 021 312 80 40

Composition et maquette:

Liliane Berthoud,

Françoise Gavillet, Pierre Imhof

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA

du programme, comment il s'articule en son centre à la gare du Flon, quel est son coût et sa faisabilité dans le temps. Ensuite viendra le choix avec le projet de métro prolongé jusqu'au Tunnel. La condition de toute décision est que les études reposent sur des méthodes et des données comparables.

Si le mandat est attribué rapidement par la Municipalité en fonction, les données utiles pourraient être en main de la nouvelle Municipalité peu après qu'elle se

La demande d'étude

Schématiquement, le métro Lausanne-Ouchy serait prolongé en hauteur à mi-niveau du Grand-Pont jusqu'à une station Bel-Air – Pichard, puis il emprunterait la caverne creusée pour le train régional Lausanne – Echallens – Bercher (LEB) jusqu'à Chauderon. Ce serait la première section, décisive, d'un tracé qui conduit au Palais de Beaulieu, puis à la Blécherette. L'autre branche de l'Y des transports publics lourds serait un tram urbain Gare du Flon – La Sallaz. Un tunnel de déviation du trafic routier de la route de Genève (sous Bel-Air) à Saint-Martin permettrait de réunifier les deux zones piétonnes de la Rue de Bourg à Chauderon, la Municipalité ayant décidé d'interdire à la circulation les rues Haldimand et Mauborget. Les têtes de ligne de ces transports à forte cadence desserviraient d'importants parkings de dissuasion destinés à retenir en périphérie le trafic automobile.

sera mise au travail. La perte de temps serait minime au chronomètre, mais le gain de temps serait considérable dans l'avancement et le mûrissement des projets d'aménagement du Flon.

Il faut souhaiter que cette volonté d'aboutir ne sera pas gaspillée. La Municipalité sortante, qui avait d'abord cherché à verrouiller ce sujet, s'attirerait l'estime si elle faisait en sorte que les termes d'un choix décisif soient disponibles au début de 1990 et si elle récupérait pour le prolonger l'élan d'une participation civique authentique. ■

L'INVITÉ DE DP

Feu le canal

Le vieux projet de canal du Rhône au Rhin via le Léman est condamné. Ses partisans le défendent encore, pourtant, dans un invraisemblable tissu de paradoxes.

Côté vaudois, les autorités semblent y tenir de tout leur cœur. Le Grand Conseil a voté comme un seul homme contre son enterrement. Mais le Conseil fédéral, dans son dernier rapport sur la navigation fluviale en Suisse, leur demande d'abandonner ce rêve.

Côté genevois, c'est l'inverse: plus personne n'en veut. Le Conseil d'Etat a retiré, voici deux ans, une demande de crédit de 200 millions pour l'étude d'un aménagement navigable du Rhône genevois. Le Grand Conseil a applaudi, et approuvé dans la foulée un plan de protection des rives du Rhône, comme contre-projet à une initiative du WWF. Mais le Conseil fédéral, n'ayant pas encore abandonné l'idée d'un grand port fluvial aux portes ouest de la Suisse, veut engager un million pour la même étude.

Côté vaudois, le projet de canal s'identifie à un ancien idéal patriotique. Ce fut, après la guerre, un «grand dessein» destiné à réunir les énergies et les enthousiasmes du Pays de Vaud. Un peu ce que la Transjurane est au canton du Jura. Il est dur d'y renoncer. C'est presque une trahison. Voilà pourquoi on a vu, au Conseil national, Pierre Aguet voter avec le camionneur Charles Friderici pour demander au Conseil fédéral de revoir sa copie. Et pourquoi il a fallu à Victor Ruffy un certain courage pour approuver l'abandon définitif du projet.

A Genève, rien de tel. C'est plutôt l'idée de bétonner les rives du Rhône pour ouvrir le passage aux chalands qui fait scandale. C'est pourquoi il a sans doute fallu à Gilbert Coutau un certain courage pour approuver l'obstination du Conseil fédéral, contre l'opinion publique et contre les lois de son canton.

Un libéral vaudois peste contre Berne, qui ne veut pas écouter son

canton. Fédéralisme? Pas le moins du monde: dans le même mouvement, un libéral genevois félicite Berne de ne pas écouter son canton. Au nom d'une croyance, infiniment supérieure aux volontés cantonales, selon laquelle un peuple est d'autant plus heureux que beaucoup de tonnes de marchandises transitent par son territoire.

Heureusement, cette croyance n'a plus cours. La priorité, désormais, va à la protection des derniers tronçons de cours d'eau restés naturels. Les représentants des cantons riverains de l'Aar et du Rhin l'ont dit avec force: la valeur des rives sauvages l'emporte sur les éventuels bénéfices qu'on pourrait tirer de leur aménagement en voie navigable. Cela ne se discute plus.

Le renversement des valeurs débarque en Suisse romande. Il a déjà conquis Genève. Il reste aux Vaudois à voter sur l'initiative pour la protection de la Venoge et ils seront conquis à leur tour.

Le renversement des valeurs n'a pas grand-chose à voir avec les calculs des économistes, ni avec les rêves des hommes d'Etat. Il s'opère sans bruit, dans une sorte de glissement de l'inconscient collectif. Il y a trente ans, on eût trouvé beaux les quais, les digues et les grues d'un port fluvial à Préverenges. Aujourd'hui, allez voir, sous les arbres, les somptueux méandres de la Venoge entre Vufflens et Penthaz: l'idée de les détruire pour creuser un canal semble tout simplement sotte.

Dernière ironie de l'histoire: c'est probablement grâce au projet de canal que les rives de la Venoge et du Rhône genevois ont été préservées de toute construction. Nous avons une dette inestimable à l'égard de ceux qui ont voulu le canal du Rhône au Rhin.

Laurent Rebeaud

L'invité de DP s'exprime librement dans cette tribune. Laurent Rebeaud est conseiller national écologiste.

«Suisse sans armée ? Un palabre»

Un(e) palabre: discussion longue et oiseuse, dit le *Petit Larousse*. Le débat que nous propose le dernier texte de Max Frisch serait donc inutile? D'emblée l'auteur prend une distance sensible à l'égard de sa décision d'intervenir; quelque chose comme un: mettons que je n'aie rien dit. C'est dans le même sens que j'interprète la mise en scène: le petit-fils qui vient rendre visite à son grand-père, la bouteille de vin qu'on débouche, le feu qui prend mal dans la cheminée. Une espèce de vraisemblable appliqué qu'on serait tenté de juger un peu niais, n'était la volonté, ici aussi, de prendre ses distances — un humour où se manifeste le pessimisme de l'auteur. En 1977, nous avions pu lire, en traduction française, son *Livret de service*. Frisch y évoquait ce qu'il avait vécu et pensé, su et ignoré durant ses mois de service actif. Ce texte, d'ailleurs abondamment cité dans *Un palabre*, est aussi un élément du débat: à la fin du dialogue nous voyons le grand-père jeter au feu son petit livre. Pourquoi ce désaveu?

Max Frisch
manquait de courage

Livret de service comportait déjà des pages fort critiques sur des concepts comme le vrai Suisse, sur la caste des officiers. sur «L'armée "pour la défense de la démocratie" alors qu'elle est antidémocratique dans toute sa structure» — bref sur tout ce qui sépare la réalité suisse du mythe de la défense nationale («nous nous exerçons dans une légende»). Mais Frisch y avouait aussi qu'il avait manqué de courage. «Je ne me risquais pas à penser ce qui est pensable. Soumission par l'abrutissement, mais aussi soumission par la foi en une Confédération. Si la guerre devait éclater, je ne voulais pas, en tant que canonier, y aller sans la foi. Je ne voulais pas savoir, mais croire.» Jetant son livre au feu, Frisch confirme son jugement d'autrefois («J'étais assez lâche») et marque bien que *Livret de service* est aujourd'hui, à ses yeux, un livre périmé. La foi en la Confédération et en la défense nationale n'est plus possible.

Qu'est-ce donc qui a changé dans la réalité et dans l'esprit de Max Frisch?

«Quand est-ce que tu as écrit ce petit livre? demande Jonas. — Avant Tchernobyl répond le grand-père». Le nucléaire a bouleversé les données, Frisch s'était déjà interrogé sur la stratégie du réduit qui abandonnait à l'ennemi les civils et tout ce qui rend possible la vie économique (les plaines cultivables, les villes, les usines). Mais la menace atomique fait plus qu'aggraver ce problème. La défense nationale a-t-elle encore un sens si l'armée ne peut tenir qu'un territoire irradié et se battre pour des populations condamnées à «crever à petit feu»?

En 39-45, les choses étaient claires. Hitler et le nazisme étaient l'ennemi. Dans leur quasi totalité, les Suisses n'en voulaient pas. Mais y a-t-il encore aujourd'hui un ennemi défini, pour justifier la défense nationale? Frisch n'en voit qu'un, que ceux qui nous gouvernent se gardent bien de désigner nommément mais qui donne tout son sens à la doctrine de la «défense globale»: l'ennemi intérieur. L'armement coûteux et sophistiqué sert à masquer la vraie fonction de notre armée: une «police fédérale de sûreté».

Est-ce que «nous parlons bien tous de la même Suisse»? Si l'utopie du socialisme paraît condamnée à échouer partout et toujours, l'utopie de la démocratie «peut-elle conduire à autre chose qu'à la démocratie réellement existante, la démocratie des lobbies, camouflée par le folklore? (...) La démocratie authentique (le peuple souverain) est-elle vraiment possible dans le capitalisme réellement existant?»

**Ne brûlez pas votre
«Livret de service»!**

À ces questions essentielles, Frisch répond par des propositions qui vont sans doute scandaliser. Par exemple: le fait que les cadres de l'économie et de l'industrie, de la presse et des hautes écoles, sont en même temps ceux de l'armée indique bien à qui et à quoi l'armée sert de «garde du corps». Elle est là, en cas

de crise, «pour faire savoir qui est maître dans la maison. Comme en 1918.» Les Suisses ne sont plus un peuple, mais une population. «De foi en une mission historique qui nous unirait pour faire de nous une nation, je n'en vois pas la queue d'une. (Ce qui) fait tenir ensemble les morceaux de notre Suisse chérie, (c'est précisément l'armée), en tant que rituel folklorique».

Je ne jeterai pas au feu mon exemplaire de *Livret de service*. Plus achevé littérairement, ce texte reste un témoignage valable et plein de saveur pour ceux qui ont vécu cette époque. Quant à *Suisse sans armée? Un palabre*, je dirai que c'est un livre salubre par les questions qu'il pose. Si une nation, un peuple, une patrie impliquent un idéal, des valeurs partagées et le sentiment d'une véritable solidarité, qui sont mes vrais compatriotes? À part un passeport à croix blanche, qu'ai-je en commun, que puis-je partager avec les banquiers, les spéculateurs, les intégristes, les xénophobes ou les racistes, le procureur Gerber et ceux qui ont porté au pouvoir Mme Kopp alors qu'ils savaient? Jean-Luc Seylaz

Max Frisch, *Livret de service*, traduit par Alexandre Voisard, éditions Bertil Galland, 1977 (réédité en Poche suisse).

Max Frisch, *Suisse sans armée? Un palabre*, traduit par Benno Besson et Yvette Z'Graggen, éditions Bernard Campiche, 1989.

ÉCHOS DES MÉDIAS

Le nouvel hebdo d'entreprise de la Radio-télévision suisse romande est arrivé. Il s'appelle *Le Funambule*. Celui qui est dessiné sur le titre progressera de numéro en numéro, ce qui permettra de jouer, comme autrefois, en «faisant progresser les couvertures superposées». Plus besoin de cocottes en papier pour tuer le temps.

Naissance de *Klartextextra*, un cahier consacré à un seul sujet paraissant en supplément du bimestriel *Klartext*, magazine suisse des médias. Le premier de ces cahiers spéciaux est consacré à une critique de la nouvelle loi radio-TV (Voir DP 964).